

Demande de précisions Dossier de demande de cas par cas

Centrale photovoltaïque au sol – Commune de Tarascon

31 août 2026

À l'attention de : DREAL PACA Service Évaluation Environnementale

Objet : Réponse à la demande de précisions – Evaluation des nuisances

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de compléments en date du 13 août 2026, relative au dossier « Demande 020812/KK P », qui a été remplacé par la présente demande. Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les éléments de réponse sollicités.

Ces réponses ont été établies afin de fournir l'ensemble des précisions techniques nécessaires à la bonne instruction du dossier, notamment en ce qui concerne l'évaluation des nuisances.

Les pièces justificatives correspondantes sont jointes en annexe au présent envoi.

1. Caractéristiques acoustiques du poste électrique et des équipements

Le poste électrique de la centrale photovoltaïque (unique source de bruit durant la phase d'exploitation de celle-ci) sera composé de l'ensemble des équipements listés dans le tableau ci-dessous. Chaque équipement a été sélectionné en tenant compte non seulement de ses performances techniques et énergétiques, mais également de ses caractéristiques acoustiques, afin de limiter au maximum les nuisances sonores pour le voisinage et l'environnement naturel proche.

Équipement	Valeur typique du bruit	Localisation
Onduleurs string (ex. SMA, Fronius, Huawei – gamme 100-250 kW)	70-75 dB(A)	Extérieur
Transformateur(s) de raccordement	58-70 dB(A)	Intérieur local technique (réduction sonore de 7dB)
Auxiliaires Poste de livraison (ventilation, refroidissement)	55 – 65 dB(A)	Préfabriqué en béton / Container (similaire au Transformateur)

Des exemples de fiches techniques constructeurs d'équipements typiques sont joints en annexes au présent courrier. Ces documents précisent pour chaque référence les caractéristiques dimensionnelles, les performances électriques ainsi que les niveaux de puissance acoustique garantis dans les conditions normales de fonctionnement.

Les niveaux de puissance acoustique estimatifs sont résumés dans le tableau ci-dessus. Ces valeurs correspondent aux conditions nominales de fonctionnement, telles que spécifiées dans les documentations techniques officielles des fabricants.

Concernant le fonctionnement nocturne : les onduleurs photovoltaïques sont des équipements dont la production est strictement conditionnée à l'ensoleillement. En l'absence de rayonnement solaire, ils cessent automatiquement de fonctionner. **Aucune production – et donc aucune émission sonore des onduleurs – n'est attendue la nuit.** Le transformateur de raccordement et les auxiliaires peuvent, quant à eux, rester sous tension en permanence ; leurs niveaux d'émissions sont précisés dans le tableau ci-dessus.

2. Maîtrise des émissions de poussières pendant la phase chantier

2.1 Plan de phasage des travaux de terrassement

La limitation des émissions de poussières et de bruit en phase chantier passe en premier lieu par une organisation rigoureuse des travaux de terrassement et de création des fondations. En réduisant les surfaces nues simultanément exposées et en coordonnant les interventions dans le temps, il est possible de diminuer significativement les risques d'envol de particules et de nuisances sonores vers les zones habitées et les milieux naturels avoisinants. Le phasage retenu pour les travaux est le suivant :

Phase	Description des travaux	Durée estimée
Phase 1	Installation de la base vie, voies d'accès	4 à 5 mois
Phase 2	Terrassements + implantation des structures de fixation (pieux battus)	1 à 2 mois
Phase 3	Pose des câbles et aménagement du poste électrique	1 mois
Phase 4	Pose des panneaux, finitions, végétalisation	1 à 2 mois

Sous réserve de validation de la faisabilité par une étude géotechnique complémentaire à réaliser ultérieurement, le recours à des pieux battus plutôt qu'à des fondations massives avec excavation permet de réduire significativement les volumes de terres remuées et donc les émissions de poussières générées par le chantier. Cette technique constructive est particulièrement adaptée aux contraintes environnementales du site et constitue en elle-même une mesure de réduction des impacts à la source.

2.2 Mesures de prévention et de réduction des émissions de poussières

L'ensemble des mesures présentées ci-après sera appliqué tout au long du chantier, depuis les premières opérations de débroussaillage jusqu'à la végétalisation finale du site. Ces dispositions seront consignées dans le Plan de Gestion Environnemental du Chantier (PGEC) et feront l'objet d'un suivi régulier par le responsable environnement désigné pour l'opération.

Limitation de vitesse et gestion des flux :

- Vitesse des engins limitée à **20 km/h** sur les pistes de chantier en terre, afin de réduire la mise en suspension des particules fines.
- Limitation à **10 km/h** à proximité des zones sensibles (habitations, végétation), avec signalisation adaptée.

Bâchage et confinement :

- Bâchage systématique des camions transportant des matériaux pulvérulents (terres, granulats, sables).
- Mise en place de dispositifs anti-dispersion (filets, brise-vent) en bordure des zones de terrassement exposées aux vents dominants, notamment dans les secteurs à proximité des habitations ou des zones naturelles sensibles.

Nettoyage et gestion des sorties de chantier :

- Balayage ou lavage régulier de la voirie communale si encrassement constaté, à la charge de l'entreprise titulaire.

Suivi des émissions de poussières :

- Interruption des travaux de terrassement par vent fort

3. Documents joints

Les pièces suivantes sont jointes au présent envoi en un seul fichier numérique. Elles complètent et illustrent les éléments techniques développés dans les deux sections précédentes, et permettent à vos services de vérifier la conformité du projet aux exigences réglementaires applicables en matière acoustique et de qualité de l'air.

- **Annexe 1** – Fiche technique constructeur des onduleurs (niveaux de puissance acoustique garantis en conditions nominales de fonctionnement). **Manuel d'utilisation, série SUN2000-(250KTL, 280KTL, 300KTL, 330KTL).pdf**
- **Annexe 2** – Fiche technique constructeur du poste de transformation (niveaux de puissance acoustique garantis en conditions nominales de fonctionnement). **Catalogue Transformateurs Nexans.pdf**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire et demeurons disponibles pour un échange technique si cela s'avérait utile à l'instruction du dossier. Nous espérons que ces éléments de réponse répondront pleinement aux attentes de vos services et permettront de faire avancer favorablement l'instruction de ce projet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.